

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

RAPPORT POUR ACTE DE BRUTALITÉ

À ADRESSER DANS LES 48 HEURES PAR MAIL À:

competitions@district-aube.fff.fr

N° du match :	Arbitre :				
Catégorie : Compétition :	- District :		- Fonction dans le match :		
Date: He	* PROLON	LETTRES NGATIONS: O	CHIFFRES Tirs au but Oui Non		
Assistant 1 : Assistant 2 : 4ème arbitre :	Г	Délégué officiel : Délégué bénévole : Dbservateur :			
Identification de la personne sanctionnée					
NOM:					
	Le	geste			
	□la tête ; □la main o □le corps ; □le genou Précisions (ex droit, gauch	ouverte ; □le p ; □le p e, un ou deux pieds	:) :		
Le geste a été réalisé au niveau	□ventre; □	arrière de la tête ; bas ventre ; tibia ; t, gauche) :	□bras; □dos; □poitrine; □cuisse; □mollet; □pied;		

Circonstance du coup	: Le fa	☐Le fautif est venu en sprint ;			
	□Le fa	☐Le fautif est venu en courant pour donner le coup ;			
	□Le fa	☐Le fautif est venu en marchant pour donner le coup ;			
	□Le fa	☐Le fautif était à l'arrêt pour donner le coup ;			
	Autre:				
Le geste a été réalisé avec une intensité sur une échelle de 0 (caresse) à 10 (de toutes ses forces) :					
Le coup a été donné avec une force sur une échelle de 0 (caresse) à 10 (de toutes ses forces) :					
Le geste a été commis	: Ballo	□Ballon en jeu; □Ballon hors du jeu;			
	□Le co	☐Le coupable et la victime se disputaient le ballon ;			
	□Le ge	☐Le geste est survenu après le départ du ballon			
	□Le co	☐Le coupable et la victime n'étaient pas concernés par l'action			
	Autre:				
La victime					
La victime est :	□un adversaire	;	□un partenaire ;		
	□un dirigeant a	adverse;	☐un dirigeant partenaire ;		
	□un remplaçar	it adverse;	☐un remplaçant partenaire;		
	☐un spectateur	;	□un délégué ;		
	□l'arbitre;		☐un arbitre assistant;		
	Précisions (ex l	e n° de la victin	ne):		
Où se trouvait la victi	me: □sur le	e terrain ;	□sur le banc de touche ;		
	□à l'in	térieur de la ma	in courante mais à l'extérieur du terrain (hors banc de touche);		
☐à l'extérieur de la main		ctérieur de la ma	ain courante;		
☐dans le vestiaire ;		le vestiaire;			
	Précisio	ons (si besoin):			
La victime a été touch	n ée : □oui	□non			
	Si non,	raison : □la vi	ctime a évité le coup ;		
		□le co	oupable a manqué la victime ;		
		□le co	oupable a arrêté son geste ;		
		□une	personne a bloqué le geste du coupable ;		
		Autre:			
La victime a pu reprendre la rencontre : oui non					
La victime a été blesse	ée: □oui	□non			
	Si oui :	saignement:	□oui □non		
		□Intervention	seulement d'un soigneur ;		
		□Intervention	des pompiers ou autre service de secours ;		
		□Intervention	des forces de l'ordre ;		
		□Autres ou pr	écisions (si besoin):		

	L'après exclusion
La personne exclue :	☐ est sortie sans difficulté, ☐ a contesté cette décision de manière véhémente, Précisez propos/gestes utilisés :
	a tenu des propos/gestes blessants grossiers ou injurieux à l'encontre de
	Précisez les propos/gestes utilisés :
	□ est revenue à l'intérieur de la main courante, □ est revenue sur le terrain, □ a refusé de quitter le terrain, avant de sortir suite à l'intervention de :
	(Précisez) ☐ a refusé de quitter le terrain, avec arrêt de la rencontre malgré l'intervention de : (Précisez)
	Autres circonstances:
	Informations complémentaires
précédemment. (Exemples non exhaust	te rubrique toutes les informations ou précisions que vous n'avez pas encore mentionnées tifs: le fautif était victime ou auteur d'une faute; le fautif avait reçu un avertissement ou un précisant minute, motif; il y a eu échange de coup entre deux individus; il s'agit de l'agresseur
	Rapport rédigé le :

i